

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ÉCRITE DE MONSIEUR YVES GIGON, DÉPUTÉ (PDC-JDC), INTITULÉE "LA SENTINELLE DES RANGIERS : QUID ?" (N° 2767)

Le Gouvernement a eu l'occasion à plusieurs reprises de se pencher sur l'avenir des vestiges de la Sentinelle des Rangiers. Le postulat n°222 intitulé « Le sort de la granitique statue » accepté en date du 11 décembre 2002 invitait le Gouvernement à envisager un réaménagement du carrefour des Rangiers afin d'en restaurer l'attrait touristique. Le Parlement a accepté le classement dudit postulat dans sa séance du 26 février 2014. Le Département de la Formation, de la Culture et des Sports a toutefois poursuivi les contacts avec le Groupe d'Histoire du Mont-Repais, qui œuvre à la réhabilitation de la Sentinelle depuis plusieurs années.

1) Que pense le Gouvernement du rétablissement d'un tel monument chargé d'histoire ?

Le monument érigé en 1924 et dédié à la mémoire des soldats protégeant le pays durant la Première Guerre Mondiale, est un témoignage à la fois de l'histoire nationale et de l'histoire jurassienne. En l'état et après la dernière déprédation dont il a fait l'objet, le 10 août 1989, le monument a été retiré des inventaires de référence en matière de patrimoine bâti. Il ne s'agit donc plus d'un monument historique, mais des vestiges d'un monument. Un rapport de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich de 1990 a conclu qu'il ne pouvait pas être restauré. Il n'est dès lors pas opportun de laisser croire à une réhabilitation de la Sentinelle des Rangiers telle qu'elle apparaissait avant sa destruction. Le Gouvernement estime le « rétablissement » du monument impossible.

2) Considère-t-il que cela pourrait être un atout important, au niveau touristique, pour le développement du Jura et de l'Ajoie ?**3) Est-il disposé à s'investir dans ce sens ?**

D'avantage que sous l'angle du développement touristique, le Gouvernement étudie l'avenir des vestiges de la Sentinelle des Rangiers sous l'angle historique et sociologique, en vertu de son devoir de mémoire. Il constate que le monument appelé communément « le Fritz » est encore aujourd'hui très vivant dans les esprits, suisses et jurassiens. Un patrimoine est constitué non seulement de l'objet lui-même, mais également de la relation du public avec l'objet. Dans le cas de la Sentinelle des Rangiers, tout porte à croire que l'histoire de la relation avec l'objet a autant, si pas davantage, de valeur que l'objet lui-même. C'est un objet de débats, qui a évolué selon les générations et les contextes (défense du territoire suisse durant la Première Guerre Mondiale; lutte autonomiste; statut de l'armée suisse, etc.)

Le Gouvernement estime dès lors qu'il est opportun d'envisager, dans un premier temps, un travail d'historiens et de sociologues sur l'histoire de la Sentinelle des Rangiers et sa perception au sein de la population. Au terme de ce travail confié à des professionnels et du débat public qu'il suscitera, il pourra être en mesure de décider d'une éventuelle mise en valeur pertinente des vestiges du monument, du lieu et de la muséographie dans laquelle ils seraient appelés à s'inscrire. Cette mise en valeur contribuerait probablement à compléter l'offre en « tourisme de mémoire » de la région mais ne saurait être un élément déterminant pour le développement du Jura et de l'Ajoie. De plus, s'il s'agissait de privilégier la dimension touristique d'un tel projet, d'autres éléments, notamment la localisation géographique, devraient être pris en considération.

4) Serait-il prêt à soutenir un tel projet ? Si oui, comment et sous quelles formes ?

Les vestiges de la Sentinelle des Rangiers sont propriété de l'Etat. Le Gouvernement n'entend pas se soustraire à sa mission ni déléguer son histoire. Le Groupe d'Histoire du Mont-Repais sera dans la mesure du possible associé à cette démarche pilotée par l'Office de la culture, qui visera avant tout l'intérêt général, dans une approche didactique, informative et objective. Le Gouvernement

envisage de donner suite à un plan d'action proposé par l'Office de la culture visant à proposer à l'horizon 2017 une exposition des vestiges de la Sentinelle des Rangiers. En ce sens, le Gouvernement estime que le sentier du Kilomètre Zéro au lieu-dit Le Largin peut être un exemple à suivre.

Delémont, le 20 octobre 2015

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
le chancelier d'Etat


Jean-Christophe Kübler